



Ville de Dreux

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 29 JUIN 2022

DÉLIBÉRATION N°DEL2022-084

**Convention de refacturation entre la ville de Dreux et la ville de Vernouillet relative aux frais engagés par la ville de Dreux au titre de la mise en place de vidéoprotection – avenant n°1
(Contractualisations)**

7.6

Rapporteur : Josette PHILIPPE

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de présents	31
Nombre de pouvoirs	7
Votants	38

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 23 juin 2022, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Etaient Présents

Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Caroline VABRE, Aissa HIRTI, Sébastien LEROUX, Mounir CHAKKAR, Josette PHILIPPE, Jacques ALIM, Lydie GUERIN, Sophie WILLEMEN, Pascal ROSSION, Cherif DERBALI, Chantal DESEYNE, François JAGUIN, Hélène BARBE, Alain GUENZI, Valérie VERDIER, Christine PICARD, Arnaud DAUTREY, Caroline IFTEN, Ratko KLISURA, Silvia COUSIN, Nelson FONSECA, Yucel KISA, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Florence ARCHAMBAUDIERE, Carine GENTIL, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

Était absente non excusée

Lucie BROTON

Pouvoirs

Fouzia KAMAL donne procuration à Josette PHILIPPE, Mariam CISSE donne procuration à Sébastien LEROUX, Talal ABDELKADER donne procuration à Christine PICARD, Amber NIAZ donne procuration à Silvia COUSIN, Huguette POISSON donne procuration à Jean-Michel POISSON, Nicola CARNEVALE donne procuration à Jacques ALIM, Laurent FONTAINE donne procuration à Valentino GAMBUTO

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Yucel KISA

Mairie de Dreux

2 rue de Châteaudun – BP 80 129 – 28 103 Dreux cedex – Tél. 02 37 38 84 12

Accusé de réception en préfecture
028-212801344-20220629-DEL2022-084-DE
Date de télétransmission : 01/07/2022
Date de réception préfecture : 01/07/2022

Page 1 sur 2

Par leur volonté de renforcer la sécurité de leurs communes, les Villes de Dreux et de Vernouillet ont fait le choix en 2021 d'implanter de nouvelles vidéosurveillances en entrées de villes. En juin 2021, la Ville de Dreux dépose un dossier de demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) et avait reçu un accord de subvention à hauteur de 32 547 € soit 40 % du montant total de l'opération s'élevant à 81 368 €.

La signature d'une convention, certifiée exécutoire en décembre 2021 devait permettre le remboursement par la Ville de Vernouillet des coûts engagés par la Ville de Dreux à partir du mois de juin 2021.

Toutefois, le montant de subvention a été modifié en raison des enveloppes restreintes. La subvention FIPDR 2021 est donc de 30 000 €, soit un taux de 36,87 %.

Ainsi, la présente convention a pour objet de réactualiser les coûts de refacturation entre la Ville de Dreux et la Ville de Vernouillet.

En 2022, la subvention sera réajustée et nous devrions percevoir les 2 500 € de subvention supplémentaire.

Vu l'avis favorable à l'unanimité moins deux abstentions de la commission services techniques et action cœur de ville, aménagement du territoire et grands projets ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Josette PHILIPPE,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité

- Approuve le projet de convention de refacturation entre la Ville de Dreux et la Ville de Vernouillet,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télécours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le
Et affichage le 30 juin 2022



**Le Maire,
Conseiller régional,**

Pierre-Frédéric BILLET